



## Points de contact des Organismes Assureurs Bruxellois (OAB) pour les aides individuelles

OAB	Points de contact
Mutualités chrétiennes (100)	E-mail : <a href="mailto:aides.individuelles@mc.be">aides.individuelles@mc.be</a> Téléphone : 02/501.55.44
Mutualités neutres (200)	E-mail : <a href="mailto:iriscares@mutualia.be">iriscares@mutualia.be</a> Téléphone : 02/743.16.13
Mutualités socialistes (300)	Via le formulaire de contact : <a href="https://www.fmsb.be/fr/lid-inzending-fr?term=489">https://www.fmsb.be/fr/lid-inzending-fr?term=489</a>  en choisissant le filtre 'aides matérielles individuelles' et puis cliquez sur 'Continuez' pour introduire une question directement vers le service accords.
Mutualités libérales (400)	E-mail : <a href="mailto:brumutmed@mutplus.be">brumutmed@mutplus.be</a> Téléphone : 02/209.49.72
Mutualités libres (500)	Service d'accompagnement (à favoriser): <a href="mailto:DAP@partenamut.be">DAP@partenamut.be</a> 02/549.76.70 (option 4 puis option 1) Service AI (gestionnaires) : AIBXL@mloz.be
Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité (600)	<a href="mailto:aidesindividuelles@caami.be">aidesindividuelles@caami.be</a> Téléphone : 02/227.63.14

Le code de la mutualité se trouve sur la vignette en haut à droite (voir ci-dessous).

Le premier chiffre du code indique l'organisme assureur dont vous dépendez : 1 pour 100, 2 pour 200, 3 pour 300...



Dans le présent exemple, l'assuré social relève de l'OAB 600.